

Troisième séance, jeudi 21 novembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2019-DFIN-22	Loi	Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-172	Election (autre)	Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst	Discussion	
2019-DFIN-22	Loi	Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020	Première lecture (suite) Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-49	Motion	Protéger la biodiversité du canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny Erika Schnyder <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-64	Motion	Utilisation de produits locaux lors de manifestations dans le canton de Fribourg	Retrait	<i>Auteur-s</i> Ruedi Schläfli <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-69	Postulat	Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Markus Bapst <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-33	Postulat	Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ralph Alexander Schmid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
Prise de congé : Emanuel Waeber				
2019-GC-171	Election (autre)	Un membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire, en remplacement de Markus Bapst	Srutin de liste	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-172	Election (autre)	Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst	Srutin de liste	
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Jean Bertschi, Claude Brodard, Adrian Brügger, Olivier Flechtner, Johanna Gapany, Giovanna Garghentini Python, Fritz Glauser, Benoît Rey et Michel Zadory.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Vous trouvez ce matin sur vos pupitres le livre MAD3. Cet ouvrage richement illustré retrace le parcours des 2457 m³ de bois fribourgeois utilisé pour la construction du bâtiment de la police. Il vous est offert par Lignum Fribourg en clin d'œil à notre exil provisoire des deux prochaines années. Lignum Fribourg, par son président M. Gilles Schorderet et par son chargé de projets M. Michel Niquille, souhaite au Parlement fribourgeois de passer de bonnes et fructueuses séances à l'intérieur de ce qui est pour eux le plus grand bâtiment administratif du canton réalisé en bois.

Je remercie Lignum Fribourg et salue à la tribune son président, notre ancien collègue M. Gilles Schorderet et son chargé de projets M. Michel Niquille.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2019-DFIN-22

Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020

Rapporteur-e:	Demierre Philippe (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3176)
Préavis de la commission:	25.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3192)

Entrée en matière

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Le Grand Conseil a reçu par un message de la Direction des finances le 1^{er} octobre 2019 un projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale.

La présente révision vise à adapter la législation cantonale aux modifications apportées dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes. Ces modifications visent d'une part à concrétiser les instruments fiscaux avalisés suite à la votation populaire sur la stratégie énergétique 2050, et d'autre part les modifications corrigent le calcul de la réduction pour participation pour les banques d'importance systémique.

Nous nous sommes également réunis en commission afin de parler de la modification de l'article 36 al. 1 let. d de la loi sur les impôts cantonaux directs, conformément à la réponse du Conseil d'Etat à la motion de MM. les Députés Dietrich et Dafflon. Ils demandent par le biais d'une motion une augmentation de 33% de la déduction pour le contribuable aux études ou en apprentissage.

Notre commission a également traité la modification de la loi sur l'aide sociale afin de conférer une base légale aux transmissions de données dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg.

L'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que la loi sur l'aide sociale a fait l'objet d'une consultation externe entre le 12 avril et le 12 juillet 2019. Ce ne sont pas moins de six autorités cantonales et dix-sept organismes consultés qui ont répondu à la consultation.

Je tiens tout spécialement à remercier M. le Commissaire du gouvernement, M. Jean-Claude Simonet, chef du Service de l'action sociale, M^{me} Claudia Blanc-Vanek, administratrice adjointe du Service cantonal des contributions et M. Reto Messikommer, collaborateur scientifique du Service de la statistique, pour leurs précieux apports lors de notre séance de commission.

Godel Georges, Directeur des finances. Le projet de loi que vous avez à débattre aujourd'hui concerne principalement la révision annuelle de la loi sur les impôts cantonaux (LICD), qui vise à rendre la LICD conforme au droit fiscal harmonisé. Comme d'accoutumée, le canton dispose d'une marge de manœuvre très limitée pour la mise en œuvre.

Cette année, au menu des modifications fédérales, on trouve le volet fiscal de la politique énergétique 2050. Les frais de démolition d'immeubles pourront dorénavant être déduits en tant que frais d'économie d'énergie. Par ailleurs, si les frais d'économie d'énergie engagés une année sont plus élevés que les revenus, les contribuables pourront reporter ces frais sur deux périodes fiscales au maximum. Le canton est obligé de reprendre ces dispositions qui ont été approuvées par le peuple et il ne dispose d'aucune marge de manœuvre. La durée du report de pertes notamment est dictée par le droit fédéral. Je le précise, car c'est précisément un point qui a fait l'objet de remarques lors de la procédure de consultation.

Le projet prévoit également la mise en œuvre des nouvelles règlementations portant sur les banques d'importance systémique, les fameuses « too big to fail ». Elles apportent des correctifs pour le calcul de la réduction pour participation dont bénéficient les sociétés mères qui se voient obliger d'émettre des instruments pour capitaliser les autres sociétés du groupe. Elles ne prévoient aucun allègement pour les actionnaires qui détiennent des actions des instituts bancaires concernés. Ces dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2019 par le biais des dispositions transitoires de la loi sur l'harmonisation fiscale. Là également, les cantons ne disposent d'aucune marge de manœuvre. Pour le canton de Fribourg, je peux toutefois dire que cette modification n'aura pas de portée étant donné qu'aucune de nos institutions bancaires ne pourra en bénéficier.

La révision que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil prévoit également la mise en œuvre de la motion Dietrich/Dafflon, qui a été approuvée l'an dernier et qui vise à augmenter la déduction pour les jeunes aux études de 2000 à 2700 frs. La commission chargée de l'examen du projet a proposé d'augmenter la déduction à 3000 frs. Le Conseil d'Etat s'aligne sur cette proposition.

Enfin, et j'en arrive au point qui a suscité le plus de discussions lors de la procédure de consultation mais aussi en séance de commission, le Conseil d'Etat propose une modification de la loi sur l'aide sociale pour ancrer le principe de la rédaction périodique du rapport sur la situation sociale et la pauvreté. Je vous rappelle que la rédaction de ce rapport avait été décidée dans le cadre du traitement d'un postulat Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel.

Les modifications règlent également les modalités de la collaboration entre les services pour la rédaction de ce rapport.

Certaines et certains voient dans ces dispositions une violation du principe de l'unité de la matière. Ils ou elles estiment que les dispositions pertinentes devraient être introduites dans la révision plus profonde de la LASoc, qui est actuellement en préparation, ce qui permettrait de régler non seulement les conditions nécessaires à la rédaction du rapport mais aussi de définir l'objectif du rapport ainsi que les actions et mesures à entreprendre sur la base de ses conclusions. L'urgence d'agir a également été mal perçue.

S'agissant de l'unité de la matière, je souhaite rappeler que le Conseil d'Etat a énuméré les informations qui permettent d'élaborer la base de données nécessaire à la rédaction du rapport dans son message. Or, la plupart des informations pertinentes provient des données fiscales du Service cantonal des contributions (SCC). Les autres services (ECAS, SASoc) ne livrent que les données qui font défaut dans les bases de données du SCC. Or, et c'est précisément le nerf de la discussion, les données fiscales sont protégées par le secret fiscal. Pour la rédaction du premier rapport, en l'absence de base légale et compte tenu de l'ampleur des données concernées, le SCC a refusé de transmettre les données concernées, justement pour ne pas violer le secret fiscal. Pour ne pas empêcher la rédaction du rapport, il a toutefois composé avec les moyens à disposition. Ainsi, les différents services concernés lui ont transmis les données pertinentes et c'est lui qui a procédé aux appariements

et élaboré la base de données. Il l'a ensuite transmise au SASoc, de manière anonymisée. Le rapport a pu être publié mais la manière de travailler n'a pas été efficace. Vous en conviendrez tous, le rôle du SCC n'est pas d'apparier et de créer des bases de données mais bien de taxer et de percevoir l'impôt qui permet de financer les tâches publiques. C'est au Service de la statistique (SStat) de procéder aux travaux d'appariement étant donné qu'il dispose des outils et des connaissances nécessaires. C'est aussi sa mission de traiter les données, de mettre à disposition des informations aux instances avec la rigueur et la confidentialité nécessaire. Le cadre dans lequel le SStat évolue est très strict : aucune donnée individuelle identifiable ne peut sortir. On peut transmettre les données à ce service mais il faut pour cela aménager les bases légales nécessaires.

Le prochain rapport sur la pauvreté devrait être publié en 2021. Le temps presse donc pour élaborer la nouvelle base de données. Pour garantir une publication en 2021, les services impliqués devront transmettre les données au SStat durant le premier semestre 2020. Or, et c'est là que le bât blesse, la révision de la LASoc devrait entrer en vigueur en 2022, voire en 2023 si les adaptations devaient s'avérer trop nombreuses. Cela est beaucoup trop tard pour la rédaction du rapport. Or, et j'insiste là-dessus, la force de ce rapport, c'est sa périodicité. Il a pour objectif d'assurer un suivi de la situation. Les questions liées à l'évaluation du rapport et aux mesures à prendre pourront bien entendu et si nécessaire être réglées dans la révision de la LASoc. Pour l'instant, l'urgence est de mise pour bénéficier des conditions-cadres nécessaires à l'élaboration du rapport.

Dans ce contexte, il faut aussi souligner, et cela est important, que les données nécessaires à l'élaboration du rapport n'existent pas encore dans cette forme, même si l'on dispose des annuaires statistiques. Ces derniers sont le résultat de sondages fédéraux et ne permettent pas de faire une photographie précise de la situation fribourgeoise. La plupart des cantons font un rapport sur la pauvreté et, on peut le dire, Fribourg a le rapport de référence en Suisse. Or, sans les données qu'il est prévu de transmettre, il ne sera pas possible de réaliser le rapport. Je l'ai déjà dit, le premier rapport a vu le jour au forceps si je peux utiliser cette expression. Nous devons pouvoir travailler dans de meilleures conditions pour le second rapport.

Enfin et je me permettrai de terminer sur ce point fort discuté, l'ATPrD a été consultée sur l'avant-projet. Elle a notamment demandé que l'appariement des données par le biais du numéro AVS, la durée de conservation des données soient prévues dans la loi, ce qui a été fait. Elle souhaitait par ailleurs que les données à transmettre soient explicitées dans la loi. Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat propose de le faire dans le règlement d'application en reprenant les données mentionnées dans l'annexe à son message. Plusieurs personnes ont également demandé que les données soient anonymisées par les services avant la transmission au SStat. Toutefois, si l'on procède ainsi, il ne sera pas possible d'apparier les données entre elles et on ne disposera pas des informations nécessaires pour établir le rapport.

Ces explications reflètent la complexité des discussions qui ont eu lieu au sujet de ces dispositions jusque-là et elles me paraissent primordiales pour la discussion d'entrée en matière.

Je vous demande donc évidemment d'entrer en matière.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance des modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que de celles proposées concernant la loi sur l'aide sociale, et il va entrer en matière.

Les modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs doivent être faites de toute façon pour adapter la loi cantonale suite aux modifications de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes.

Il paraît évident qu'aujourd'hui soient mises en place des mesures qui incitent les propriétaires au respect de l'environnement. Dans ce sens, la modification de la loi cantonale qui porte sur la déductibilité des frais de démolition en vue d'une construction compatible aux nouvelles normes énergétiques correspond à la stratégie 2050 de cette loi fédérale.

Il n'y a pas de remarque ni d'opposition de la part du groupe socialiste concernant les modifications qui corrigent le calcul de la déduction pour participation pour les banques d'importance systémique. Ces modifications n'auront d'ailleurs pas d'impact sur le canton.

Le groupe socialiste adhère à la proposition de modification demandant une augmentation de la déduction pour le contribuable aux études ou en apprentissage. Il soutient la modification de la commission d'élever le montant déductible à 3000 frs.

Nous avons reçu ce matin un amendement. Le groupe socialiste entrera en matière et acceptera certainement cet amendement.

Pour ce qui est des modifications de la loi sur l'aide sociale, le groupe socialiste admet l'importance de la parution régulière du rapport sur la pauvreté dans le canton. Il admet aussi que le prochain puisse paraître en 2021. Pour cela, il est tout à fait judicieux de donner avant la révision complète de la loi les moyens légaux qui permettront aux différents services de transmettre les données personnelles au Service de la statistique.

Le groupe socialiste est rassuré quant aux précautions prises pour assurer la protection des données personnelles. Ces précautions annoncées vont dans le sens de la demande du parti lors de la consultation.

Avec ces remarques, le groupe socialiste entre en matière sur ce projet de loi et acceptera les modifications proposées.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Ce matin nous allons modifier plusieurs articles de lois qui ont pour seul lien entre eux de toucher au Service cantonale des contributions.

Le groupe démocrate-chrétien est particulièrement satisfait des adaptations faites dans le volet fiscal de la politique énergétique 2050. Alors que la LAT nous contraint à densifier, les rénovations deviennent un élément très important pour les entreprises de la construction. Les propriétaires ont à cœur d'améliorer le bilan énergétique de leurs biens. La défiscalisation de la part énergétique ainsi que celle des coûts de démolition vont aider de nombreux propriétaires, dont tous n'ont pas des liquidités en abondance, à réaliser de tel travaux. Le principe de pouvoir répartir ces montants sur deux ans permettra une certaine égalité entre les contribuables.

Le groupe PDC soutient avec force l'augmentation du montant pouvant être déduit pour les étudiants jusqu'à 25 ans. La période de formation constitue une étape cruciale pour la carrière de chacune et chacun et les questions d'argent font partie obligatoirement de la réflexion. Notre société doit prendre en compte l'investissement financier que font les parents et les jeunes eux-mêmes pour assurer les forces vives de demain.

Cette modification est issue de la motion Dafflon/Dietrich, en réaction à la hausse de 33% de la taxe universitaire. Ainsi, le montant avait été calculé dans la même proportion, à savoir de 2000 à 2700 frs. La commission a accepté d'arrondir ce montant à 3000 frs, ce que le groupe PDC va soutenir et probablement l'amendement proposée aujourd'hui aussi.

Le dernier objet qui nous est soumis est celui qui a soulevé le plus de questions. Même s'il a trait à la loi sur l'aide sociale, il touche directement le Service cantonal des contributions. Malgré une révision de la loi sur l'aide sociale qui nous sera soumise prochainement, le groupe PDC comprend l'urgence de légiférer sur ces articles aujourd'hui.

Un premier rapport sur la situation sociale et la pauvreté nous a été soumis, très utile pour établir différents plans d'action, mais c'était sans connaître la complexité organisationnelle qu'il a fallu dégager pour le réaliser. En effet, alors que tous les services de l'Etat ont légalement le droit de transmettre des données au Service cantonal des contributions, l'inverse n'est pas possible quand bien même le Service des statistiques a, lui, tous les outils pour faire de manière rationnelle ce travail. Aujourd'hui, en acceptant ce changement de loi, nous permettons aux services de l'Etat de remplir une mission que nous lui avons nous-mêmes donnée. Les services de la statistique sont régis par une loi fédérale qui règle la question de la protection des données. Avec toutes les informations reçues, nous avons la certitude que le rapport sur la situation sociale et la pauvreté pourra être fait dans les règles de l'art.

Le groupe PDC veut mettre tous les moyens à disposition pour que le rapport puisse être élaboré en 2021 afin de maintenir une périodicité qui permettra une analyse longitudinale. La réalisation d'un tel rapport est indispensable pour la mise en place de mesures efficaces pour nos citoyens.

Au nom du besoin de faire une politique sociale cohérente dans notre canton, au nom de la rationalisation des tâches des Services de l'Etat et au nom de l'assurance de la protection des données, le groupe PDC acceptera l'entrée en matière et le projet bis de la commission.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale, un message et deux lois aussi différentes l'une que l'autre.

Concernant la loi sur les impôts cantonaux directs, le PLR ne peut d'une part que se rallier aux adaptations du projet dans les domaines bancaires et énergétiques dès lors qu'il s'agit d'une harmonisation au droit fédéral et que de toute façon la marge de manœuvre cantonale est fortement limitée, voire même inexistante.

D'autre part, le PLR se réjouit de suivre le projet de la commission bis afin d'accorder un montant forfaitaire de 3000 frs de déduction aux personnes en formation âgées de 25 ans au plus. Ceci dit, notre réflexion a été plus approfondie dans le cadre de la modification de la loi sur l'aide sociale, celle-ci nous posant une question de fond et non pas de forme. Pourquoi apporter une modification aujourd'hui alors que la révision totale de cette loi est attendue en 2020? Pourquoi interférer dans un travail en cours? Cela a déjà été dit, cette modification porte sur la création d'une base légale pour permettre la levée du secret fiscal de certaines données afin d'élaborer le rapport cantonal périodique sur la pauvreté, rapport voulu par ce Parlement et déjà élaboré une fois avec les moyens du bord sans disposer de tous les outils nécessaires à un travail efficient à cause de données soumises au secret fiscal et ne pouvant par conséquent être transmises.

Le groupe PLR est attentif à l'importance tel rapport, qui pourra à terme nous faire prendre des mesures ciblées et adéquates pour le bien-être de notre population. Il a compris aussi le degré d'urgence et le principe de la levée du secret fiscal pour donner les moyens au Service statistique de pouvoir récolter les données en bonne et due forme et rendre son rapport dans les temps.

C'est dans cet esprit que le PLR entre en matière et acceptera selon le projet bis de la commission ces modifications.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt einstimmig alle drei Änderungen im Steuergesetz und ebenfalls den Änderungsantrag der vorberatenden Kommission, den Steuerabzug für Jugendliche in Ausbildung von CHF 2700.- auf CHF 3000.- zu erhöhen. Was den Änderungsantrag von Kollege Waeber anbelangt, so wird dieser von unserer Fraktion teilweise unterstützt. Begrüsst wird die neue Regelung, wonach der Steuerabzug für die Rückbaukosten im Hinblick auf einen Ersatzneubau den Unterhaltskosten gleichgestellt wird.

Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt ebenfalls einstimmig die Gesetzesanpassungen im Sozialhilfegesetz. Der zweite Armutsbericht unseres Kantons kann nur mit den vorliegenden Gesetzesänderungen erstellt werden. Da die Fraktion Mitte Links Grün den Armutsbericht als äusserst wichtiges Arbeitsinstrument im Kampf gegen die Armut anerkennt, ist ihr das rechtzeitige Verfassen des zweiten Armutsberichts ein grosses Anliegen. Dazu ist es unabdingbar, die Bearbeitung der personenbezogenen Daten in einer eigens zu erstellenden Datenbank zu sammeln und zu verarbeiten. Damit die kantonalen Ämter die notwendigen Daten austauschen dürfen, bedarf es einer Gesetzesgrundlage. Ansonsten wäre ein solcher Austausch viel zu zeitintensiv und zu kompliziert, wie dies das Erstellen des ersten Berichts aufgezeigt hat. Das Amt für Statistik, das die Daten verknüpft und dann anonymisiert, ist schweizweit der höchsten Sorgfaltspflicht unterstellt. Zudem ist das Amt neutral und objektiv. Zusätzlich regelt Art. 34d Abs. 5, dass der Staatsrat sämtliche Sicherheitsmassnahmen zum Schutz und der Vertraulichkeit der Daten festlegt. Unserer Meinung nach ist der Datenschutz somit gewährleistet und wir sind damit für Eintreten auf beide Gesetzesentwürfe.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir l'entrée en matière.

Comme déjà expliqué selon les modifications et exigences au niveau fédéral, ce projet correspond également aux exigences de la protection des données.

Notre groupe va soutenir à l'unanimité l'entrée en matière, le message et la loi, avec une adaptation de l'acte principal, c'est-à-dire l'article 36 al. 1 let. d du message. On reviendra là-dessus.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'interviens à titre personnel et aussi au nom du co-motionnaire M. Laurent Dietrich concernant la modification par rapport aux déductions sociales.

Le contexte était le suivant: je fais partie des gens qui ont accepté le principe d'augmenter la taxe universitaire il y a une année et demie dans ce même Parlement et en même temps on pouvait se dire qu'on crée un biais. Ce sont des jeunes PDC qui m'ont rendu attentif à la cause suivante: A quelque part, on augmente les taxes universitaires, on doit donc travailler plus et on paie ensuite plus d'impôts. Je crois que ça va aujourd'hui dans le contexte global de dire que si ces gens doivent déjà travailler plus pour payer leurs taxes universitaires on doit aussi pouvoir laisser une déduction supérieure. C'est pour cela qu'on proposait de passer de 2000 à 2700 frs, car c'est exactement la différence des taxes universitaires. En commission, c'était le collègue Schoenenweid qui a proposé d'augmenter le montant à 3000 frs, ce que la commission a accepté à l'unanimité. M. le Commissaire du gouvernement s'est rallié naturellement à cette solution. Aujourd'hui, c'est l'amendement de l'UDC qui monte à 3600 frs, je ne peux que dire qu'on va dans la bonne direction. Dans l'entrée en matière de ce budget, j'ai dit qu'il faut gentiment récompenser les gens qui se lèvent tôt le matin, qui travaillent et qui paient des impôts. Sachez une chose, il y a beaucoup d'apprentis et d'universitaires qui travaillent en parallèle. Ils n'ont pas de bourse d'étude et ils paient des impôts. Je trouve que ce n'est que justice donnée que d'augmenter la déduction sociale pour ces jeunes de notre canton.

Dans ce sens-là, je vous félicite et vous recommande vivement de suivre cette démarche et de valider l'approbation de cette modification de loi, au sens aussi de notre motion.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Si je résume un peu tout ce qui vient d'être dit, tous les groupes se rallient à la proposition de la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et se rallient aussi à l'entrée en matière.

En ce qui concerne la révision de la loi sur l'aide sociale, on a également la déduction de 3600 frs proposée par le député Waeber, qui serait certainement acceptée par une majorité

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus pour être d'accord avec ce message et ce projet de loi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Art. 33 al. 2 (modifié), al. 2a (nouveau), al. 4 (modifié), al. 5 (nouveau)

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Dans l'article 33 al. 2, je pense que ce qu'il est important de souligner, c'est ce qui est nouveau, donc la déductibilité des frais de démolition et le report possible sur deux périodes suivantes de frais d'économie supérieurs au revenu net.

Dans l'article 33 al. 4, cet alinéa est à mettre en corrélation avec l'alinéa 5.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai donné plusieurs explications dans le cadre de la discussion sur l'entrée en matière.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter si ce n'est peut-être que le Conseil d'Etat va édicter les dispositions d'exécution nécessaires et révisera pour ce faire l'ordonnance sur les frais d'entretien. Il reprendra dans ce cadre les dispositions du Conseil fédéral, du Département fédéral des finances et de l'Administration fédérale des contributions.

Je souligne aussi que les modifications apportées prévoient de nouveaux outils mais ne remettent pas en question les grands principes applicables lorsqu'il y a lieu de définir si des frais sont déductibles ou non. Selon la nature des travaux, l'autorité fiscale devra toujours définir si les travaux entrepris constituent des frais de plus-value non déductibles, des frais d'entretien ou des frais d'économie d'énergie. Ce point ne change pas. Pour les frais qualifiés de frais d'économie d'énergie, il y aura nouvellement la possibilité de reporter la déduction sur deux périodes fiscales suivantes, pour autant que et seulement si les frais revendiqués dépassent le revenu imposable.

> Adopté.

Art. 36 al. 1

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Par rapport à l'article 66, la grande discussion que nous avons eue était de porter le montant de la déduction possible pour les apprenants de 2700 à 3000 frs. C'était donc un montant demandé par le député André Schoenenweid, qui a été accepté par la commission et par le commissaire du gouvernement.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Comme déjà mentionné dans la discussion d'entrée en matière, le groupe vous propose d'augmenter la déduction de 2700 à 3600 frs.

Lors de la lecture du message, le Conseil d'Etat parle de la motion PDC Dafflon/Dietrich. Entretemps, le Conseil d'Etat a sur sa table quatre motions pour différentes déductions d'impôts: une motion du PS, une motion de l'UDC, une du PDC et une du PLR. Comme le commissaire l'a mentionné mardi après-midi, le Conseil d'Etat a l'intention d'adapter, de faire une déduction fiscale pour l'année 2021 de 31 millions de francs.

Pourquoi les 3600, pourquoi l'adaptation au 3000 de la proposition de notre collègue député André Schoenenweid? Il y a une histoire derrière cela. Avant de déposer cette motion Peiry/Waeber, nous avons posé la question au Conseil d'Etat, d'abord celle de l'adaptation au sein du coefficient et ensuite celle d'une augmentation des différentes déductions pour les enfants, les personnes nécessiteuses, pour les orphelins, pour les contribuables à revenu modeste. Comme notre collègue Hubert Dafflon l'a mentionné, c'est aussi pour donner un signe envers la classe moyenne, envers le retraité et surtout envers les personnes qui n'ont pas les moyens à disposition nécessaires. Dans la réponse du Conseil d'Etat à ma demande du 14 mai 2019, il prévoit des déductions pour les contribuables aux études à 3000 frs pour un coût de 37 000 frs par année pour le canton.

J'ai fait le calcul: de 2700 à 3000 c'est 37 000 frs et une adaptation de 2700 à 3600 fera une perte fiscale de 111 000 frs, différence de 74 000 frs.

Mesdames et Messieurs, avec un budget de 3,72 milliards on ne va pas discuter là-dessus. C'est la raison pour laquelle je vous propose de soutenir cette adaptation pour la déduction sociale pour les étudiants et surtout en faveur des apprentis.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai pas de commentaire à apporter. Nous n'avons pas discuté de ce montant lors de notre séance de commission.

Godel Georges, Directeur des finances. Je vois la largesse des députés ce matin. On passe de 2000 à 2700, 3000, puis 3600 – y a-t-il encore un amendement pour la deuxième lecture?

Vous le savez, j'aime bien me battre, mais des fois il faut savoir faire profil bas. Je ne m'exprimerai pas, puisque, comme la commission, le Conseil d'Etat n'avait pas connaissance de cet amendement.

Evidemment, la liste qu'a citée le député Emanuel Waeber est impressionnante. C'est bien de le faire, mais il faudra s'arrêter une fois, on ne pourra pas tout faire. Je constate cependant que votre proposition, votre générosité, c'est pour votre dernière intervention devant ce Grand Conseil, donc je ne vais pas la combattre. Vous sortirez ainsi avec les grands honneurs.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Au vote, la proposition de M. Waeber, opposée à celle de la commission (projet bis), est acceptée par 95 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Waeber:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 95.*

S'est abstenu:

Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG). *Total: 1.*

- > Modifié selon la proposition de M. Waeber.

Art. 112 al. 7 (nouveau)

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Cet article concerne les outils "too big to fail", qui ont été développés spécialement pour des banques comme le Crédit Suisse ou UBS. Ce sont des emprunts comme les obligations contingentes, qui peuvent être convertibles en fonds propre en cas de sous-capitalisation de l'institution émettrice. Il n'y a aucune banque fribourgeoise qui pourrait actuellement se prévaloir de cette mesure.

Godel Georges, Directeur des finances. Je me permets encore un commentaire sur l'article précédent et l'amendement d'Emanuel Waeber. J'espère que votre générosité n'incitera pas certains à augmenter les taxes universitaires pour rendre tout caduque.

Concernant l'article 112, le correctif pour réduction pour participation, l'objectif de la mesure est d'éviter que les sociétés mères qui émettent des instruments dans le cadre du régime des établissements trop grands pour être mis en faillite soient imposées plus lourdement qu'aujourd'hui. Il s'agit de dispositions très techniques dont la portée est nulle pour notre canton comme déjà cité par le rapporteur de la commission.

- > Adopté.

—

Election (autre) 2019-GC-172

Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst

Discussion

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Pour celles et ceux qui connaissent un peu l'histoire suisse, l'histoire de notre pays, je dirais que comme le brave Winkelried à la bataille de Sempach: *quel est celui qui m'a poussé?* En l'occurrence, c'est en toute liberté que j'interviens maintenant et je n'ai absolument aucun intérêt avec le sujet à débattre.

Le groupe Vert Centre Gauche a l'honneur de présenter la candidature du député Bruno Marmier comme membre de la commission consultative pour l'aménagement du territoire. M. Marmier est conseiller communal à Villars-sur-Glâne, un grand village près de Fribourg, et membre du comité de l'Agglo.

L'accord, semble-t-il, entre les groupes en début de législature voulait que lorsqu'une vacance se présentait le grand parti démocrate-chrétien renoncerait à son deuxième siège hérité de la législature précédente, comme le veut une certaine tradition de consensus, un mot que l'on aime bien surtout lorsqu'on n'est pas concerné.

Le groupe Vert Centre Gauche vous invite donc à soutenir la candidature du député Marmier et vous remercie du soutien que vous pourriez lui accorder.

Eu égard au nombre des années que j'ai déjà passées dans ces travées, c'est en toute lucidité que j'attends le résultat du vote et pour cela je m'assieds.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Il faut de temps en temps un peu défendre quelques traditions.

Suite à la décision du Bureau, décision de principe du 8 novembre, de ne pas vouloir remettre en question la composition politique des commissions durant cette législature et par le fait que cette fonction demande des connaissances techniques approfondies ainsi qu'une certaine expérience en la matière, j'ai le plaisir de vous présenter au nom du groupe démocrate-chrétien une candidature pour cette commission en remplacement de M. Markus Bapst, député PDC. Il s'agit de la candidature de M. Hubert Dafflon, bien qualifié pour siéger à cette commission: bilingue, quinze ans comme conseiller communal et syndic de Grolley, cinq ans comme député et chef de groupe, nombreuses interventions dans les domaines du plan directeur cantonal, président de la commission d'étude interne du PDC (aménagement, transport, environnement et énergie), huit ans comme administrateur de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF), président du premier projet agglo du Grand Fribourg et quatre ans comme chef du Service de l'aménagement du territoire et des constructions.

Je vous recommande donc, au nom du groupe démocrate-chrétien, l'élection de M. Hubert Dafflon.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). Je prends la parole en tant que chef du groupe libéral-radical. Mon lien d'intérêt: je préside cette commission.

Elle est dans la composition actuelle équilibrée, aussi bien au niveau des groupes d'intérêts qu'au niveau de la répartition de la représentation de la ville. Il y a notamment une représentante du WWF, une représentante de l'association PRO VELO. Ceci pour dire que l'idéologie des verts est représentée. D'autre part, pour la représentation de la Ville, il y a Andrea Burgener Woeffray, notre ancienne collègue, qui est dans cette commission ainsi que Laurent Thévoz.

Pour ces raisons et également par rapport à ce qui a été dit par le collègue Boschung — lors la discussion qui a eu lieu au sein du bureau, les quatre groupes mise à part le groupe Vert Centre Gauche étaient d'accord de ne changer la répartition et l'attribution des sièges qu'à la fin d'une législature et non au milieu d'une période administrative — le groupe libéral-radical soutient la candidature de M. Hubert Dafflon.

—

Loi 2019-DFIN-22**Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020**

Rapporteur-e:	Demierre Philippe (<i>UDC/SVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3176</i>)
Préavis de la commission:	25.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3192</i>)

Première lecture (suite)**II. Modifications accessoires : loi sur l'aide sociale (LASoc)**

Intitulé de section après Art. 34b (nouveau)

> Adopté.

Art. 34c (nouveau)

Godel Georges, Directeur des finances. Cet alinéa règle le principe de la rédaction du rapport sur la situation sociale et la pauvreté une fois par législature. La rédaction de ce rapport n'est pas une spécificité fribourgeoise mais s'inscrit dans le contexte de la stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté et dans le respect des recommandations du programme de lutte contre la pauvreté de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Il se justifie dès lors pleinement de lui donner une légitimité légale.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Cet article nous dit qu'on pourra dorénavant comparer les données sur trois périodes, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

> Adopté.

Art. 34d (nouveau)

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Dans les travaux de la commission, on avait juste la version allemande qui a posé un problème au niveau de l'utilisation du terme "müssen", ce qui a été corrigé et formulé différemment.

Godel Georges, Directeur des finances. Cet article formalise la méthodologie retenue pour l'élaboration du premier rapport sur la pauvreté. Elle avait à l'époque fait l'objet d'une convention entre les services concernés.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

IV. Dispositions finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture**I. Acte principal : loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)**

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : loi sur l'aide sociale (LASoc)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Dispositions finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 92.*

Motion 2019-GC-49

Protéger la biodiversité du canton de Fribourg

Auteur-s:	Bonny David (PS/SP, SC) Schnyder Erika (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	29.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1083)
Développement:	29.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1083)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3219)

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). L'heure est à la gravité, nous vivons dans le canton de Fribourg, entre Givisiez et Belfaux, probablement la plus grande marée noire de notre histoire. Peu d'animaux, semble-t-il, sont touchés, mais l'eau et les sols sont pollués pour longtemps. Les ruisseaux du Tiguellet et de la Sonnaz sont sales. Les dégâts pour la biodiversité se mesurent à long terme, c'est une véritable catastrophe pour le canton de Fribourg et sa nature. Le Ministère public a ouvert une procédure pénale, mais il faudra du temps, même très longtemps pour que la nature reprenne le dessus. Une telle situation ne devrait plus exister de nos jours. De manière générale, la biodiversité dans son ensemble doit être mieux protégée. Nous avons fait

une loi pour les pollueurs à la canette de bière du samedi soir, nous nous devons enfin de faire une loi qui doit permettre concrètement d'enrayer le déclin de la biodiversité à l'image de la loi pour la biodiversité qui existe dans la République et canton de Genève par exemple. Fribourg pourrait largement s'en inspirer, cette loi sur la biodiversité permet un système d'information, un suivi efficace, elle propose au Conseil d'Etat de formuler une stratégie cantonale de la biodiversité, elle parle des relations avec les communes, des projets, des actions, un fond en faveur de la biodiversité, une cartographie de la situation, un programme d'actions, des mesures relatives à l'aire agricole, à l'espace urbain, des activités pédagogiques entre autres.

Cette loi est aussi utile que nécessaire dans le canton de Fribourg. Pour rappel, sur le plan suisse, donc Fribourg est aussi concerné, 79% des espèces chez les reptiles, 62% chez les amphibiens, 36% chez les mammifères sont menacés. Les modes de consommation non durables de la population et les quantités de déchets urbains qui en découlent ainsi que le nombre d'espèces menacées est préoccupant selon les examens environnementaux de l'OCDE en 2017. Il faut agir, c'est de notre responsabilité à l'aube de l'année 2020 de tout faire pour protéger la biodiversité pour nous-mêmes d'abord, mais aussi et surtout pour les prochaines générations, avant qu'il ne soit trop tard. Il est urgent d'instituer des normes légales afin de protéger la biodiversité, notre cadre de vie. Pour cette raison, je vous invite à voter oui, merci.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Mon lien d'intérêt, comme avant-hier, je suis secrétaire générale adjointe de la Conférence pour la faune et le paysage. Heureusement, j'ai déjà la promesse de M. le Conseiller d'Etat Castella, qui m'a dit mardi dans cette salle, qu'il allait très vite passer à l'action et prendre des mesures pour protéger et restaurer la biodiversité. Cette motion ne propose malheureusement pas grand-chose de concret, constater qu'il faut enrayer le déclin de la biodiversité n'est pas nouveau. Même au niveau national et comme déjà mentionné mardi, dans plusieurs cantons, nous sommes déjà plus avancés dans les réflexions et les actions. Nous savons que faire, il y a des milliers d'études de scientifiques qui nous disent comment agir. Il aurait été souhaitable de dire un peu plus concrètement ce qu'on attend d'une base légale. Mais il faut se rendre compte que nos voisins français ont accepté une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004, la Suisse prend toujours un peu plus de temps, donc le Conseil fédéral a fait de même en 2012.

Nous sommes en 2019, Mesdames et Messieurs, il faut de l'argent, il faut du personnel et il faut un peu de courage pour déclencher ce qui est, en fait, déjà inscrit dans la Constitution fédérale. Mais une base légale cantonale serait aussi judicieuse. Je ne suis donc pas d'accord avec la stratégie du Conseil d'Etat de ne pas accepter cette motion, mais par contre accepter le postulat des députés De Weck et Bapst, qui ne demandent rien de plus concret par rapport aux mesures mais en plus un état des lieux. Une base légale concrète est la base pour agir et développer un programme efficace. J'insiste alors encore une fois, arrêtons de faire de longues études pour repousser la prise de mesures, passons à l'action.

Je vous propose alors d'accepter les deux interventions. Le groupe Vert Centre Gauche aimerait souligner que c'est un sujet existentiel, cette motion demande d'agir et c'est ce qu'il faut faire.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Par motion déposée, les députés Bonny et Schnyder demandent de protéger la biodiversité du canton de Fribourg. Le groupe libéral-radical est sensible à la protection et à la préservation de la biodiversité, mais il pense, comme le Conseil d'Etat d'ailleurs, qu'il vaut mieux à l'heure actuelle élaborer une stratégie cantonale pour la biodiversité que d'établir une loi spécifique. Hier soir, au 19:30 de la RTS, un reportage nous disait qu'aujourd'hui il était préférable de ne pas ramasser les feuilles qui tombent de nos arbres pour que les hérissons puissent hiberner dans les meilleures conditions. Est-ce juste ou pas? Je ne peux pas y répondre et c'est pourquoi il nous faut une stratégie claire sur ce qui concerne la biodiversité.

Le Conseil d'Etat nous rappelle que la protection des espèces indigènes et de leur biotope ainsi que la protection de la biodiversité représentent un des objectifs de la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage. Le groupe libéral-radical attend que le canton finalise sa nouvelle stratégie de développement durable pour connaître les pistes sur lesquelles nous devons agir en termes de biodiversité.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical rejettera cette motion.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien est bien sûr en faveur de toutes les mesures qui peuvent être prises pour la biodiversité. La motion qui nous est proposée, finalement, qu'elle soit acceptée ou refusée, ne changera pas grand-chose étant donné que le Conseil d'Etat a déjà accepté de faire une étude. Donc, dans le même sens, le groupe démocrate-chrétien refusera cette motion, finalement sans aucun changement sur la suite à donner. Le groupe démocrate-chrétien relève principalement qu'il faut maintenant peut-être arrêter de toujours mettre en exergue l'agriculture uniquement parce qu'elle utilise une grande partie du territoire, mais aussi voir les autres problèmes qu'il y a dans d'autres milieux. On peut en citer bien quelques exemples; notamment la construction, l'eau qui vient des places et des routes qui se déversent finalement dans les ruisseaux, l'augmentation du nombre de chats, qui avec la construction ne se voient plus dans la nature et partout, finalement ça a aussi une influence sur la biodiversité.

Je vais vous citer un exemple: dans les années 1980 et au début des années 1990, on traitait énormément et beaucoup plus qu'aujourd'hui, avec des produits qui étaient bien plus nocifs et on trouvait des lièvres dans nos champs. Je me souviens

très bien qu'avec la moto-faucheuse à l'époque, je devais m'arrêter pour enlever les lièvres, pour qu'ils ne se fassent pas faucher, je m'en souviens très bien, on en avait beaucoup. On repassait plusieurs fois dans les mêmes parcelles, on en avait durant toute la saison. Aujourd'hui, on ne trouve plus de lièvres dans nos champs, mais pour quelle raison? Je peux vous dire, il y a deux à trois renards par parcelle, qui sont tout le temps là dans chaque parcelle. Comment voulez-vous qu'un lièvre ait une chance de s'en sortir dans une parcelle où on voit trois renards? Alors, Madame Bonvin, vous pouvez bien rire, mais vous savez très bien que c'est comme ça que ça se passe. Et pourquoi il y a de nombreux renards? Je vais vous le dire, c'est parce qu'aujourd'hui, la population va partout, elle va en forêt, dans chaque forêt, dans chaque chemin on voit de la population qui se promène et finalement, les animaux sauvages ne sont plus sauvages. A l'époque, un renard, si vous le voyiez et qu'on se promenait à un kilomètre, on ne voyait plus le renard, il partait. Aujourd'hui, on se promène à 30 mètres, on peut photographier un renard qui n'a plus rien peur.

Finalement, le nombre de personnes qui se promènent en forêt, dans la nature et partout, je pense que l'influence est énorme pour la biodiversité mais on refuse de le voir et souvent c'est bien plus facile d'attaquer les paysans que de finalement s'en prendre aux promeneurs et aux renards.

Je vous remercie et avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien refusera cette motion.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Wie es gerade en vogue ist, kommt hier eine weitere Motion zu Umweltfragen. Wir alle wissen, dass Handlungsbedarf besteht. Da unser Staatsrat hier visionär plante, die Arbeiten zur Analyse und Verbesserung bereits in mehrfacher Hinsicht in Angriff genommen hat und eine verträgliche und anwendbare Strategie zum Schutz der Biodiversität daraus resultieren wird, folgt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem Staatsrat und lehnt diese Motion einstimmig ab.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Les élections étant passées, les belles déclarations sont rapidement enterrées. La frilosité du Conseil d'Etat m'étonne particulièrement. Cette motion n'est pas extrêmement contraignante, elle laisse une très large marge de manœuvre au Conseil d'Etat. On m'a toujours dit que si on voulait noyer son chien, on disait qu'il avait la rage. Si on veut éviter de légiférer, on fait des rapports, des rapports qui seront d'ailleurs très vite "schubladiés", pour employer un terme qui a cours dans l'administration fédérale. Je ne vois pas pourquoi il est si compliqué de faire quelque chose pour la biodiversité. On ne vous demande pas la lune, on vous demande de prendre des mesures.

La stratégie, c'est effectivement une mesure, mais ce n'est pas la seule, il y a des mesures immédiates qui peuvent être prises, qui ne demandent pas la mise en place d'infrastructures très onéreuses, voire compliquées. Il y a des mesures immédiates qui peuvent être prises, on peut agir par exemple sur tous les pesticides et les autres trucs de ce genre que l'on utilise pour les fleurs que l'on plante dans les bordures des routes. On peut préserver les sentiers dans les forêts, on peut faire de petits pas, prendre de petites mesures mais qui ont un impact et qui ne nécessitent pas vraiment la mise en place d'une usine à gaz comme c'est un peu l'habitude ici. On fait de beaux rapports, on fait de belles stratégies, on fait des visions pour l'année 2030, vous me direz que 2030 c'est demain, mais quand même, il est urgent d'agir.

Il y a 20 ans, dans mon jardin, je voyais beaucoup de hérissons, maintenant je n'en vois pratiquement plus. Dans mon écurie, les hérissons viennent nicher, passer l'hiver sous le tas de foin alors qu'avant, ils passaient l'hiver sous les tas de feuilles. Hé oui, je ne ramasse pas les feuilles, j'en fais des beaux tas pour les hérissons, mais cela ne suffit pas. Il faut vraiment agir et je m'étonne beaucoup que vous soyez si peureux, si mal emmanchés face à une motion. J'ai l'impression que le Conseil d'Etat déteste lorsque des députés se permettent d'avoir l'outrecuidance de lui dicter sa conduite, mais c'est bien notre rôle et je vous demande de soutenir cette motion qui finalement va, si j'ai bien compris, dans le sens que tout le monde veut. Je vous remercie.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, le Conseil d'Etat partage les inquiétudes qui sont déclarées par les auteurs face à la dégradation de la biodiversité. Il est aussi convaincu qu'il convient d'agir rapidement. Il n'a d'ailleurs pas attendu ce jour pour intervenir, avec des mesures parfois impopulaires. Je peux citer toutes les procédures en cours pour protéger la Grande Cariçaie par exemple, les mesures d'accompagnement de l'ouverture du Telemixte La Berra, la création de passages à faune, la création de passages à batraciens, la surveillance et les sanctions dans le cadre des mesures écologiques liées aux paiements directs pour l'agriculture, la création de réserves forestières, la surveillance de réserves naturelles, de zones protégées, prairies sèches, prairies humides et j'en passe. La création de biotopes, les mesures de revitalisation de cours d'eau, les mesures d'espaces et de revitalisation autour de ces cours d'eau avec un gain évident de biodiversité pour la faune, la végétation et la faune piscicole. Les mesures pour un entretien des routes et leurs abords plus respectueux de la biodiversité, la création de parcs régionaux avec de nombreuses mesures pour favoriser la protection d'oiseaux, d'insectes, de chauves-souris, de hérissons et de bien d'autres espèces. La lutte, évidemment, contre les espèces nuisibles et invasives aussi bien végétales qu'animales. Le plan de réduction des produits phytosanitaires, la lutte contre les micro-polluants, la lutte pour la protection de l'air ou encore le programme relais pour lutter pour la diminution des produits antibiotiques dans l'agriculture.

Ce matin encore, avant de venir ici, j'ai signé un contrat de 800 000 frs pour des mesures dans la biodiversité dans la vallée de la Trême. Je pourrais continuer ainsi longtemps. Par ailleurs, dans le cadre du budget 2020, et je l'ai dit hier à M^{me} la députée Ballmer, nous avons plus que doublé le montant de la convention RPT de protection de la nature et de la biodiversité, passant ainsi de 674 000 frs en 2019 à 1 358 960 frs en 2020. Comme vous pouvez le constater, ces mesures sont multiples et surtout, surtout très transversales, elles touchent tous les domaines. Effectivement, Monsieur Ducotterd, elles ne concernent pas que l'agriculture. Elles sont aussi parfois étroitement liées aux mesures de développement durable ou du plan climatique. Je dois dire que nous travaillons évidemment avec de nombreux partenaires, des partenaires publics, comme les communes, la Confédération mais aussi les organisations environnementales, les pêcheurs, les chasseurs. C'est pourquoi le Conseil d'Etat estime que la meilleure voie ne réside pas dans des modifications légales sans vision d'ensemble. La crise environnementale nous démontre l'importance d'une approche systémique. Les stratégies en cours d'élaboration, la stratégie de développement durable du canton, qui est à bout touchant, le plan climat et la stratégie cantonale pour la biodiversité doivent justement, ensemble, apporter des bases solides, des mesures, des actions cohérentes à l'action de l'Etat dans tous les domaines et un impact sur l'environnement au sens très large y compris l'environnement social qui est l'un des composants du développement durable.

Notre société, c'est vrai, a sans doute trop tardé à prendre la mesure du défi inouï qui nous attend pour préserver une terre vivable et confortable pour nos enfants. Ces derniers nous appellent avec force depuis quelques mois. N'agissons toutefois pas sans discernement. Il est essentiel que nous puissions concentrer les forces sur le bon chemin. Aussi, je vous appelle à rejeter la motion comme proposé par le Conseil d'Etat afin que nous puissions nous concentrer sur l'élaboration d'une stratégie cohérente, qui permettra ensuite d'agir avec détermination, rapidement, dans la bonne direction et qui définira un vrai plan d'action. Mesdames, Messieurs, et là je vous rejoins, Madame Schnyder, il est temps de privilégier l'action aux grands discours, c'est pourquoi je vous invite à préserver aussi nos ressources humaines, par ailleurs insuffisantes, je le dis ici, pour non pas travailler sur des bases législatives mais sur des actions concrètes. Cette base législative, aujourd'hui, vous l'avez dit, Monsieur Bonny, nous avons le cas de la pollution de Givisiez, qui est dramatique, c'est vrai. Est-ce que vous croyez que si nous avions une loi cantonale aujourd'hui, cette pollution n'aurait pas eu lieu? C'est malheureux qu'elle ait eu lieu, mais c'est les normes de construction, c'est les normes d'alarmes que je ne maîtrise pas personnellement, mais je ne crois pas que ce malheureux événement est à mettre sur le compte de la loi cantonale fribourgeoise.

Par ailleurs, je regrette que dans la motion, il n'y ait pas de piste sur ce qu'on veut vraiment. On nous dit "légiférer" – moi, je préfère l'action. Par contre, et là je m'engage vis-à-vis de vous, si demain la rédaction de la stratégie biodiversité démontre un besoin de créer une législation spécifique avec une loi cadre ou alors, vu qu'on est un système très transversal, des modifications législatives transversales dans d'autres lois, je m'engage ici à revenir avec vous, avec un projet concret et du contenu, pour le bien de notre canton, pour le bien de notre planète. Là aussi, Madame Ballmer, j'ai envie de dire "laissez les gens travailler sur les actions plutôt que sur les lois", c'est le message que j'ai aussi entendu de M^{me} Schnyder. C'est pour cela que la position du Conseil d'Etat ne met pas en question la possibilité de créer une loi dans le futur. Aujourd'hui, nous n'avons pas le contenu et les bases pour dire ce que nous voulons y intégrer. Je vous remercie donc de rejeter cette motion et d'accepter les postulats et je m'engage, comme je vous l'ai dit, à apporter si nécessaire la plus-value en fonction des besoins qu'on aura déterminés pour faire une base législative.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 58 voix contre 37. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/

SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

S'est abstenu:

Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2019-GC-64

Utilisation de produits locaux lors de manifestations dans le canton de Fribourg

Auteur-s:	Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	06.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1084)
Développement:	08.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1084)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3220)

Retrait

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts, j'étais et je suis membre de plusieurs CO, de manifestations et aussi un assidu visiteur de ces différentes manifestations. Le but de ma motion est de donner un coup de pouce aux multiples organisateurs de manifestations sportives ou culturelles de notre canton en les incitant encore plus à consommer des produits locaux et de proximité. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat postule un surcoût supplémentaire pour les organisateurs, je n'en suis pas vraiment persuadé. Si l'on travaille bien, je pense qu'on peut rentrer dans ses comptes, tant au niveau administratif qu'au niveau des coûts. Ma motion a pour but, d'inciter les organisateurs à favoriser les filières courtes. Ceux qui jouent le jeu devraient, à mon sens, avoir un petit sucre, un petit coup de pouce par l'Etat pour promouvoir justement ces produits, les produits de notre terroir. Je constate aussi, dans sa réponse, que la mise en place de cette motion s'avère compliquée et mettrait en place une surcharge administrative. Quand les choses paraissent simples, bien des fois, ça semble compliqué pour certains services de l'Etat.

De ce fait et après mûre réflexion, je retire ma motion, mais j'invite le Conseil d'Etat à réfléchir pour qu'il puisse encore un peu plus soutenir les produits du terroir, par exemple en sensibilisant les manifestations par le biais de "Terroir Fribourg", et à prendre des produits régionaux. Comme dit, je retire ma motion.

> La motion est retirée par son auteur.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2019-GC-69**Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer**

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Bapst Markus (PDC/CVP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1087)
Développement:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1087)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3223)

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Tous les jours, nous lisons ou entendons que le nombre d'espèces végétales, animales ou autres tels que mousse, lichen, champignon de notre pays est en baisse. Sur les 45 000 espèces vivant en Suisse, un quart a été évalué et il en résulte que 35% sont menacés. Or, ce qui fait la beauté de notre pays, c'est la diversité des écosystèmes. Nous en répertorions pas moins de 230 types différents. La moitié de ces habitats sont menacés. Qu'en est-il dans notre canton, qui recèle une variété de faune et de flore incomparable, puisque ces biotopes vont des lacs à des montagnes de plus de 2 000 mètres. Ce n'est que lorsque nous connaissons ce que nous possédons que nous pouvons le protéger.

C'est sur la base de ce constat que les postulants ont demandé au Conseil d'Etat d'établir un état des lieux de nos écosystèmes pour pouvoir ensuite enrayer ce phénomène de diminution et assurer les écosystèmes riches et variés. C'est donc avec plaisir que nous avons pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, qui va exactement dans le sens de notre postulat, puisque le Conseil d'Etat se dispose à élaborer une stratégie cantonale pour la biodiversité, qui va prévoir des mesures et des outils nécessaires à son maintien et sa promotion en interne. Dans une vision globale, il est indispensable que ces études englobent non seulement les espèces sédentaires mais aussi migratoires. Dans sa réponse à la motion Bonny/Schnyder, le Conseil d'Etat établit un lien entre cette stratégie et celle du développement durable qui annonce vouloir appréhender ces questions de manière transversale. Pour aller plus loin dans cette réflexion, nous estimons qu'il serait judicieux d'analyser l'impact d'autres politiques, comme celle de l'énergie, sur la nature. Est-ce que nos besoins en énergie doivent primer ceux de la nature et de la biodiversité? Quels biotopes sommes-nous prêts à sacrifier? Ce n'est qu'en connaissant la valeur et la rareté des biotopes que nous pourrions donner une réponse honnête à ces questions, qui deviendront de plus en plus courantes vu l'espace réduit de notre territoire et l'augmentation naturelle de notre population.

De grands défis sont devant nous et nous devons les relever avec objectivité et raison. La connaissance de nos valeurs est le premier pas dans la bonne direction. Je remercie donc le Conseil d'Etat pour sa réponse et je vous enjoins de soutenir ce postulat. Je vous remercie.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du postulat de Weck/Bapst, par rapport à une demande d'étude sur la qualité des écosystèmes et de la biodiversité. Nous avons pris acte de l'intention du Conseil d'Etat de publier ce rapport prochainement et nous allons dans ce sens, bien évidemment, accepter ce postulat.

Nous relevons simplement que le Conseil d'Etat devrait être cohérent. Si la biodiversité et les écosystèmes sont mis sous pression, c'est bien évidemment à cause de l'urbanisation importante du canton et à ce sujet, il faut rappeler qu'il y a une année maintenant, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur cantonal, qui prévoit une augmentation de la population de 50%, pour arriver à 450 000 habitants sur le canton de Fribourg d'ici 2050. Indéniablement, cette urbanisation, ce goudronnage du canton de Fribourg, aussi voulu par le Grand Conseil, avec des routes de contournement, mettra sous pression les écosystèmes et la biodiversité. Il n'y a pas lieu d'avoir des lois plus contraignantes pour construire, tous les outils législatifs sont aujourd'hui très contraignants et je rappelle également que le premier but de la loi sur l'aménagement du territoire est de protéger les espaces naturels.

Donc, nous souhaitons que le Conseil d'Etat examine aussi cette cohérence par rapport aux objectifs en termes de démographie et au niveau des objectifs en terme d'environnement dans ce rapport. Nous espérons que ce rapport ne pointera pas du doigt le monde agricole, coupable de la mise en danger des écosystèmes et de la biodiversité, comme c'est trop souvent le cas en matière de protection de l'environnement.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien va soutenir ce postulat. La qualité des écosystèmes est un élément essentiel pour le maintien de la biodiversité. L'élaboration d'une future stratégie cantonale pour la biodiversité donnera des pistes et des priorités, qui contribueront à améliorer la qualité des écosystèmes. Ce postulat donnera une radiographie de ce qui a déjà été réalisé et de ce qui pourra encore être réalisé pour la biodiversité.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). J'annonce mes liens d'intérêts, je suis membre du comité de Pro Natura Fribourg et je bénéficie d'écosystèmes sains afin de pouvoir, tous les jours, boire une eau potable de qualité, respirer un air propre et manger une nourriture saine.

Une étude de l'Université du New Jersey rapportait en 2018 que l'espèce humaine représente 36% de la biomasse des mammifères terrestres. 60 autres pour-cents de cette biomasse est occupées par le bétail. Il ne reste ainsi plus que 4% de la biomasse pour les mammifères sauvages : seulement 4% pour les lions, les jaguars, les éléphants, les girafes, mais aussi les loups, les ours, les cerfs, les chamois et les renards, bref tous les mammifères qui peuplent les documentaires et livres de jeunesse sur la nature.

Ainsi, depuis 1900, la masse des éléphants a été divisée par un facteur supérieur à 10 pendant que la population humaine a été multipliée par 4.4.

Si on revient dans le canton de Fribourg, nous savons tous que la population humaine du canton se monte à 315 000 êtres humains en 2017.

Le rapport de l'agriculture nous renseigne sur le nombre de têtes de bétails dans le canton :

- > 55 000 vaches,
- > 74 000 autres bovins,
- > 80 000 cochons,
- > 21 000 chèvres et moutons et
- > 7000 chevaux si on se limite aux mammifères.

Et voici quelques données sur quelques mammifères sauvages qui sont suivies par les services de l'Etat en 2019 :

- > 2191 chamois,
- > 302 cerfs,
- > 245 bouquetins pour les deux colonies fribourgeoises.

Enfin, on recense:

- > environ 2 lynx par 100 km² de zones d'habitats favorables, ce qui fait entre 10 et 20 individus pour l'ensemble du canton,
- > 0 loup et
- > 0 ours.

Le nombre de prédateurs naturels est ainsi très faible.

Avec ces chiffres, on se rend compte de l'importance attribuée à l'être humain et aux espèces que l'être humain juge utiles : certes, l'agriculture occupe beaucoup de place, mais les logements, les industries, la mobilité, l'exploitation forestière, l'exploitation de ressources naturelles, la production d'énergie, le tourisme d'hiver et d'été ont des impacts non négligeables non plus. Chaque prétexte est bon pour développer une activité économique ou construire une route au détriment des habitats naturels et des écosystèmes. Les différentes pollutions accentuent la pression qui s'exerce sur ceux-ci: pollution de l'eau avec des fongicides et insecticides ou des hydrocarbures, pollutions aux particules fines du trafic routier et des chauffages, pollution du bruit, pollution lumineuse.

Il est ainsi urgent d'agir pour maintenir les écosystèmes et la biodiversité. Nous connaissons environ 1.7 millions d'espèces sur les 11-12 millions d'espèces estimées présentes sur notre planète. Et des espèces sont encore régulièrement découvertes, par exemple une nouvelle espèce de chauve-souris, le murin cryptique, fut découverte et décrite en 2019. Cette espèce est aussi présente dans notre canton.

Les espèces connues et encore non connues de notre canton n'attendront malheureusement pas que le canton de Fribourg adapte sa base légale et élabore des stratégies pour voir leurs habitats et leur nombre diminuer et éventuellement disparaître.

Nous invitons ainsi le Conseil d'Etat à avancer rapidement et à prendre des mesures ambitieuses permettant de garantir le maintien des écosystèmes et de la biodiversité pour que les générations futures puissent encore bénéficier d'une eau potable de qualité, d'un air pur et d'une alimentation saine.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Le présent postulat a retenu toute l'attention de notre groupe. La biodiversité et les écosystèmes de notre canton sont un enjeu capital, tant l'influence de la faune et de la flore ont un impact sur notre quotidien et sur notre qualité de vie. La stratégie biodiversité mise en place par le gouvernement est à notre sens un élément central et nous la soutenons vigoureusement. Tout en légèreté et bien sûr avec un brin d'humour, selon les multiples articles de presse

qui parlent du déclin et de la disparition des électeurs du groupe démocrate-chrétien, la question est de savoir s'il est opportun d'inscrire nos amis du centre sur la liste des espèces protégées. Vous soulignerez que je ne parlais pas d'espèce nuisible. Dans ce cadre-là, nous vous invitons à soutenir ce postulat.

Bonny David (PS/SP, SC). Le groupe socialiste est très satisfait du dépôt de ce postulat et félicite les auteurs, même si cette étude repoussera au calendes grecques les remèdes nécessaires pour enrayer le déclin de la biodiversité. Je suis également très heureux à titre personnel de vous entendre maintenant, car il y a une demi-heure, j'entendais autre chose. Nous sommes aussi satisfaits, car le groupe socialiste aurait pu déposer le même postulat tout en demandant des remèdes plus rapides. Autre avantage non négligeable pour le groupe socialiste, quand un objet parlementaire n'est pas déposé par notre groupe, la réponse a le mérite d'être transmise dans les délais et positive. Le groupe socialiste soutient ce postulat.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Pour répondre à notre collègue Nicolas Pasquier, je voulais dire que le nombre de têtes de bétail en Suisse a baissé de 400 000 de 1975 à 2017, par rapport à l'inventaire qui a été fait, je trouve que c'est intéressant.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je suis tout d'abord très heureux de constater que sur le fond, nous sommes tous ici d'accord, que sur la forme malgré les différences, nous avons très peu de divergences et que nous sommes surtout tous d'accord sur la nécessité d'avoir des mesures qui vont vers l'action. Il a été parlé d'urbanisation, l'urbanisation est aussi concernée par les mesures pour la biodiversité, je pense notamment aux passages à faune, lorsqu'on construit une route, on doit prévoir aussi des mesures qui sont favorables à la biodiversité, on doit rendre l'existence de la nature compatible avec les besoins, quand même nécessaires, d'infrastructures pour l'activité humaine. J'ai annoncé tout à l'heure tout ce que le canton fait déjà, en collaboration avec d'autres partenaires pour la biodiversité. Je ne vais pas refaire la liste globale, je ne reviendrai pas non plus sur les propos des députés Collaud et Bonny, sur les questions partisans; le Conseil d'Etat étant sans couleur, il ne se prononcera pas là-dessus.

Je vous remercie d'avoir soutenu ce postulat, l'idée est d'arriver avec cette stratégie de biodiversité effectivement le plus vite possible et surtout y intégrer un plan d'action.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 91 voix contre 3. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 91.*

Ont voté non:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2019-GC-33

Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes

Auteur-s:	Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	28.02.2019 (BGC mars 2019, p. 507)
Développement:	28.02.2019 (BGC mars 2019, p. 507)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3216)

Prise en considération

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Ich bin Arzt am Inselspital und jetzt auch ein Produkt der Medizin. Ich freue mich sehr, dass ich wieder hier sein kann nach meiner Erkrankung und ich möchte mich auch hier für die Herzlichkeit der Aufnahme bei allen Kolleginnen und Kollegen bedanken.

Es freut mich, dass die Regierung die ausserordentliche Dringlichkeit des Problems erkannt hat. Wenn man jedoch das Faktenblatt der Akademien der Wissenschaften der Schweiz liest – und das ist wirklich keine radikale Ökotruppe – wird einem die dramatische Situation noch krasser vor Augen geführt. Der Mensch ist ein Teil der lokalen, regionalen und globalen Ökosysteme, die er zerstört, und wenn es so weitergeht, wird er auch unserer Spezies die Lebensgrundlage entziehen.

Wir leben in einem ländlichen Kanton und die Agrikultur ist ein wichtiger Teil der Wirtschaft, und eigentlich müsste jeder Bauer um seine Existenz bangen. Ich zitiere aus obgenanntem Bericht der Akademien der Wissenschaften der Schweiz: *"Der grossflächige Insektenrückgang in den vergangenen Jahrzehnten ist wissenschaftlich breit dokumentiert. Die nationalen roten Listen zeigen, dass auch in der Schweiz ein grosser Teil der Insektenarten gefährdet ist. Das sind über 60%. Besonders dramatisch ist die Situation bei den Insekten des Landwirtschaftsgebiets und der Gewässer. Die Hauptursachen für den Rückgang sind gut bekannt: die intensive Landnutzung mit grossem Einsatz von Pestiziden und Düngern, die fehlenden Strukturen in der Landschaft, die Siedlungs- und Infrastrukturentwicklung und die Lichtverschmutzung. Der Insektenschwund ist besorgniserregend, denn er weist auf die massive Beeinträchtigung der Umwelt hin. Insekten erbringen unersetzliche Dienstleistungen, etwa durch Bestäubung und Schädlingskontrolle. Mit ihrem Rückgang sind auch diese Dienstleistungen gefährdet. Zudem hat der Rückgang Kaskadeneffekte zur Folge. So nehmen beispielsweise insektenfressende Vögel im Kulturland ab. Um den Insektenschwund aufzuhalten und die damit verbundenen Risiken möglichst gering zu halten, ist es nun besonders dringlich, die bekannten Ursachen für die Rückgänge anzugehen."*

In Anbetracht dieser Tatsachen bin ich jedoch enttäuscht vom mutlosen Bericht der Regierung und ich hoffe, dass dieser Bericht nicht ein erneutes Dokument einer verpassten Chance ist, die uns die kommenden Generationen anlasten werden. Die Regierung zählt alle Faktoren auf, die das Insektensterben verursachen, aber es werden keine der Dramatik der Situation angepassten Massnahmen vorgeschlagen. Es wird auf die in einem Jahr zu erwartende Kantonale Strategie für die Biodiversität hingewiesen, die die notwendigen Massnahmen enthalten soll. De facto werden aber weiter grossflächig Insektizide, Herbizide und Fungizide versprüht, Monokultur wird gefördert, die Böden werden überdüngt und Mähetechniken, welchen bis zu 80% der Insekten zum Opfer fallen, werden weiter betrieben. Griffige Massnahmen gegen die Lichtverschmutzung liegen keine vor und den Insekten, welche Gewässer und Feuchtgebiete benötigen, wird fortschreitend die Lebensgrundlage entzogen.

Eine ausgedehnte Studie aus Deutschland zeigt, dass die Biomasse der Insekten seit 1989 sogar in Naturschutzgebieten um dramatische 76% abgenommen hat. Darum haben lakunäre Massnahmen, wie sie von der Regierung vorgeschlagen werden, wenig Effekt, sondern es braucht ein Umdenken in der Landnutzung durch Siedlungen und Strassen und ein Umdenken in der Landwirtschaft. Es macht keinen Sinn, auf der einen Seite grossflächig zu überbauen und die hochtechnisierte Landwirtschaft massiv zu subventionieren und auf der anderen Seite mit kleinflächigen Massnahmen die Biodiversität retten zu wollen.

Überspitzt zusammengefasst könnte gesagt werden: Retten wir die Insekten, um die Landwirtschaft zu retten.

Die Fraktion Mitte Links Grün ist froh, dass verschiedene Vorstösse zum Thema lanciert wurden und unterstützt trotz allem einstimmig die Annahme des Postulates.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission du développement durable. Je suis également photographe et je photographie depuis près de vingt ans les fleurs et les insectes des champs dans toute la Suisse et également dans nos Préalpes. Je porte également le surnom d'un petit insecte qui pique quand il est femelle et est certainement des fois tigré.

Je ne m'attarderai pas sur le petit insecte mais plutôt sur les expériences que j'ai également pu observer et dont j'ai pu capturer plus de 40 000 images durant toutes ces années. Evidemment, mes observations ne sont pas scientifiques, mais disons que j'observe depuis une petite dizaine d'années une raréfaction inquiétante des insectes pollinisateurs et également la montée vers les altitudes plus élevées aussi bien des fleurs que des insectes et des animaux qui s'en nourrissent, tels les oiseaux. Je ne peux ainsi que corroborer les mentions faites par le député Schmid et les réponses apportées par le Conseil d'Etat.

Un petit exemple: il y a encore dix ans, je devais être attentif et choisir les cheminements dans les champs fleuris pour éviter de me retrouver face à des essaims et groupes composés de centaines d'abeilles. Depuis quelques années, ce ne sont plus des essaims ou groupes mais quelques abeilles ou insectes pollinisateurs que je rencontre très irrégulièrement sur les fleurs. Cela me désole et je suis extrêmement inquiet de ce que l'homme est en train de faire, ou plutôt de ne pas entreprendre pour protéger le seul est unique bien élémentaire, vital et universel qui pourrait lui offrir sa survie: la nature et tous les éléments qui la composent.

Je ne vais pas en rajouter plus, car la réponse du Conseil d'Etat au postulat Schmid en dit déjà suffisamment sur la problématique de la disparition avérée et dramatique des insectes, qui sont essentiels également pour la survie d'une multitude d'autres espèces végétales, animales et minérales. De même que nous appartenions à la gauche, au centre ou à la droite de l'échiquier politique, dans tous les cas nous avons besoin des insectes et les insectes ont besoin de nous, aussi en tant que petit insecte mâle pas méchant du tout mais un peu gênant quand il passe près de vos oreilles.

Le groupe socialiste et moi-même ne pouvons que vous convier à soutenir le postulat de notre collègue député Ralph Schmid, ceci pour espérer au moins conserver et protéger la nature telle qu'elle est encore aujourd'hui.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Je prends ici la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, apiculteur, exploite un domaine et entre autres aussi une trentaine de colonies d'abeilles.

Par plus tard que l'année passée, j'ai hiverné vingt-cinq colonies d'abeilles. A la sortie de l'hiver, il ne m'en est resté que trois. C'est une grosse catastrophe. C'est la première fois que je suis si durement touché dans la perte de colonies d'abeilles. Je me suis fait une réflexion pour expliquer la perte de ces colonies. La première cause n'était pas due à l'exploitation de mes terrains avec le sulfatage comme on pourrait le dire. A titre de comparaison, sur mon exploitation depuis environ vingt ans maintenant nous avons réduit de plus de 80% les traitements sur les surfaces agricoles. C'est aussi dû à la politique agricole. La raison de la perte de mes colonies d'abeilles est simple: c'est le varroa qui détruit bon nombre de colonies à travers le monde. Ce varroa est arrivé avec une certaine mondialisation, comme le capricorne asiatique.

On peut mettre la faute sur l'agriculture à un moment donné. M. Schmid tire aussi à boulets rouges sur l'agriculture. Je ne sais pas s'il connaît vraiment la réalité du terrain des agriculteurs, mais les efforts qui ont été faits dans ce secteur pour la biodiversité, pour le maintien d'un écosystème sont plus que considérables. Je ne veux pas jeter la pierre. Je ne veux pas être l'avocat du diable. Allez simplement dans des LANDI ou dans des grandes surfaces et aller dans les rayons des produits phytosanitaires et vous verrez que ce ne sont pas des agriculteurs qui viennent se fournir mais chaque citoyen qui a une parcelle. On entend aussi toujours le ronronnement des tondeuses à gazon. Les robots maintenant tondent les parcelles régulièrement, mettent à mal un certain écosystème dans nos villes et dans nos campagnes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre dans sa majorité va refuser ce postulat. Il est conscient qu'il y a un problème, mais je pense aussi que beaucoup sera relaté lors du rapport que les services de M. Castilla vont élaborer pour 2021. Il est important de faire quelque chose, mais il faut le faire aussi en connaissance de cause et non stigmatiser tout le temps une profession. De ce fait, une grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre va refuser ce postulat.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Les insectes remplissent un rôle important dans la nature, notamment pour la pollinisation pour le garde-manger de d'autres espèces.

La perte des insectes diminue la biodiversité et a des effets négatifs sur l'environnement.

Ce postulat donnera des informations sur les mesures et les outils nécessaires pour la préservation des insectes et des mesures à entreprendre pour leur préservation.

Pour répondre à M. Schmid, qui tire à boulets rouges sur l'agriculture, nous sommes aussi très conscients et intéressés au maintien des insectes, qui sont utiles et nécessaires pour la pollinisation, et nous sommes aussi tout ouïe pour les futures méthodes. Nous sommes d'accord qu'on doit parfois modifier notre manière de cultiver, mais je crois que ce n'est pas en critiquant mais en trouvant des solutions qu'on va sauver ces insectes.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Après avoir examiné le postulat déposé par le député Alexander Schmid, le groupe libéral-radical salue la pertinence de la problématique soulevée par ce postulat.

La préservation d'un bon équilibre de la biodiversité et donc des insectes est primordial pour notre environnement mais aussi pour le groupe libéral-radical. Les insectes sont de véritables héros de la nature et aussi indispensables à la survie d'autres espèces et à notre survie. Notre société et le monde politique sont responsables éthiquement et moralement face à ce déclin inexorable. Notre devoir est d'agir et de prendre les justes et urgentes mesures qui s'imposent. Le Conseil d'Etat a déjà pris ses responsabilités en la matière et nous l'en félicitons.

Pour clore mon propos, je pense que la source de la plupart de nos problèmes réside dans l'écart qu'il y a entre le mode de penser de l'homme et le mode de fonctionnement de la nature. A méditer, Mesdames et Messieurs.

Avec ces mots, je vous encourage à soutenir unanimement ce postulat, comme le fera le groupe libéral-radical.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Par rapport à ce qu'a dit M. Schmid, je pense personnellement qu'il ne connaît pas du tout le sujet de l'agriculture et ce n'est pas possible de se prononcer comme cela si on connaît l'agriculture.

Je peux vous dire qu'il a parlé de monoculture. Je ne sais pas s'il se rend compte de ce que cela veut dire. Dernièrement, j'ai été en Italie. On redescend et il y a durant des kilomètres du maïs à perte de vue. Après à certaines places il n'y a que du riz. Vous allez en Allemagne il n'y a que du maïs. Comparé à ces pays-là, chez nous, on fait du jardinage. On ne parle pas de ce qui se fait au Brésil et dans d'autres pays. Je pense que si on compare cela, il est totalement inacceptable de parler de monoculture en Suisse. On nous oblige à nous structurer encore plus, à mettre plus de sortes de céréales de manière à recevoir quelque chose par rapport à la qualité du paysage... Je trouve que c'est déjà une incohérence totale par rapport à ce qu'on a déjà aujourd'hui et à l'effort qui est fait.

Concernant la disparition des abeilles, j'ai aussi vingt ruches et je peux vous dire que j'ai retrouvé mes vingt ruches au printemps. Il est vrai que c'est uniquement en s'occupant du varroa qu'on arrive à maintenir les ruches. Ce n'est pas par rapport aux propositions qui sont proposées.

Par contre, la diminution des insectes est réelle. Il faut faire un effort supplémentaire. Ce n'est pas en faisant quelque chose un peu partout que l'on va modifier cela mais c'est bien en intensifiant les mesures qu'on prend dans les surfaces extensives. C'est là qu'on sera beaucoup plus efficace. Aujourd'hui, lorsque l'on fait une prairie extensive à qualité 2, elle doit vraiment avoir des fleurs et c'est là que l'on va vraiment faire quelque chose de nouveau. Lorsqu'il y a des endroits qui sont humides, on ne doit pas les drainer, mais on doit peut-être donner quelque chose pour les laisser comme cela et peut-être favoriser quelques endroits plus humides, où, là, on intensifie les mesures pour l'écologie. Je pense que les agriculteurs pourraient faire des propositions plus efficaces que ce qu'on veut bien faire souvent en faisant croire qu'on rend efficaces des mesures alors que cela ne fait rien du tout. En faisant aujourd'hui l'arrosage partout avec le système pour l'écologie on n'est vraiment pas efficace alors qu'on pourrait faire des mesures bien plus efficaces.

Au niveau des traitements, vous avez aussi dit qu'on a augmenté les traitements. Depuis 1993, avec l'introduction de la PER, on a diminué les traitements et les engrais. Les engrais sont aujourd'hui mesurés et on ne peut pas en mettre autant que l'on veut. C'est contrôlé et sévèrement. Il y avait à l'époque très peu de bio, mais aujourd'hui cela augmente. On augmente aussi avec les surfaces extensives. A l'époque, on traitait le blé ou l'orge avec de l'herbicide et ensuite on mettait deux à trois fongicides et un raccourcisseur. Aujourd'hui, on est très nombreux à faire de l'IP-Suisse et de l'extensif. On met uniquement un herbicide. Celui qui dit qu'on a aujourd'hui augmenté les pesticides dans l'agriculture a totalement faux. Depuis 1993, on a diminué les pesticides. De nombreux produits qui étaient efficaces ont été enlevés par la Confédération parce qu'ils étaient nuisibles pour l'environnement. On doit aussi le savoir. C'est une vérité. Cela devient problématique. On peut faire certaines cultures extensives sans traitement, mais avec d'autres on ne pourra jamais le faire. Si on parle de pommes de terre, on ne pourra jamais produire des pommes de terre sans traitement. On peut importer des pommes de terre d'ailleurs, où ils les traiteront, mais c'est impossible chez nous de les traiter de manière extensive. Il faut tenir compte de la réalité avant de dire n'importe quoi uniquement pour faire des voix supplémentaires aux élections.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La multiplicité des instruments parlementaires sur la biodiversité démontre l'importance de cette problématique et aussi la fonction transversale de cette problématique.

Le Conseil d'Etat soutient ce postulat. Je reste néanmoins surpris par les propos de M. Schmid, qui stigmatise l'agriculture. J'aurais aimé qu'il soit présent lorsque j'ai visité les propriétés de l'Intyamont avec la conseillère fédérale Sommaruga pour montrer tout ce que l'agriculture fait, développe et continuera à faire. J'aimerais dire ici que si la biodiversité est un problème préoccupant dans le canton de Fribourg, elle l'est surtout au niveau international, car notre pays est quand même dans les bons élèves, mais nous avons encore beaucoup à faire.

Comme je l'ai dit, on va répondre à travers la stratégie biodiversité. Je ne vais pas reprendre tous les arguments. Une des mesures qu'on doit encore développer et que je n'ai pas citée auparavant est la sensibilisation à tout ce qui se fait et qui pourra encore se faire ainsi que la formation dans les écoles.

J'aimerais enfin terminer en disant que j'ai eu le plaisir d'intégrer le Service de la nature et du paysage, qui s'occupe de la biodiversité, depuis le mois d'avril dans la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et que les synergies avec notamment le milieu agricole et les milieux forestiers sont très importantes et vont se renforcer lorsque le rapprochement définitif du Service sera fait avec le déménagement.

Je remercie tous les intervenants qui ont soutenu ce postulat.

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Je n'ai pas stigmatisé l'agriculture. C'est les faits dans le rapport des académies des sciences de Suisse. On a tous les faits et l'agriculture est une grande partie de ce problème. C'est naturellement aussi la construction, les routes, l'aménagement des surfaces. Ce n'est pas seulement l'agriculture. Je n'ai pas du tout dit cela. L'agriculture est une partie du problème et on doit accepter cela.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 74 voix contre 19. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 74.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Prise de congé : Emanuel Waeber

Le Président. Avant de clore cette session, permettez-moi de saluer notre collègue Emanuel Waeber, qui ne sera plus des nôtres en décembre. Il a en effet décidé de mettre aujourd'hui un terme à son mandat de député pour se consacrer pleinement à ses activités professionnelles. Secrétaire général de l'UDC suisse depuis une année, c'est dans les coulisses du Palais fédéral qu'il déploiera désormais ses talents.

Avec ce retrait, le Grand Conseil fribourgeois perd assurément l'une de ses figures marquantes.

C'est en 2006 qu'Emanuel s'est assis pour la première fois sur les bancs de l'Hôtel cantonal. Mais il n'était pas tout à fait placé au même endroit qu'aujourd'hui. C'est en président du PDC fribourgeois qu'il a fait son entrée dans cette salle. Cinq ans et un éclair de lucidité plus tard, il rejoignait l'UDC, où il a rapidement su s'imposer. Sa prompte nomination à la tête de notre groupe parlementaire en témoigne.

Il serait illusoire de vouloir résumer les treize années d'activité parlementaire du député Waeber. Aussi me bornerai-je à relever son intérêt marqué pour les questions économiques, sa vice-présidence de la commission d'enquête sur les surcoûts du pont de la Poya, encore sa tenue vigilante du registre des moyens financiers engagés dans le projet BlueFactory ou encore l'abaissement des charges fiscales des contribuables fribourgeois.

Je le félicite pour le résultat obtenu pour son amendement ce matin, qui va faire du bien à toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois

De son passage au Grand Conseil, Emanuel retiendra les débats politiques intéressants et des rencontres inoubliables, dit-il dans sa lettre de démission. Il nous souhaite également beaucoup de clairvoyance dans nos travaux à venir.

Cher Emanuel, je t'adresse mes meilleurs vœux de réussite et, au nom du peuple fribourgeois, je te remercie pour ton engagement et ton travail au sein de ce Parlement.

Election (autre) 2019-GC-171

Un membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire, en remplacement de Markus Bapst

Srutin de liste

Bulletins distribués: 94; rentrés: 93; blancs: 5; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Anne Meyer Loetscher*, à *Estavayer-le-Lac*, par 80 voix.

Il y a 8 voix éparses.

Election (autre) 2019-GC-172

Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst

Srutin de liste

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 3; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Hubert Dafflon*, à *Grolley*, par 62 voix.

A obtenu des voix M. Bruno Marmier: 33.

Clôture de la session

Le Président. Je clos cette session et vous donne rendez-vous le mardi 17 décembre pour notre huitième et dernière session de l'année 2019.

> La séance est levée à 11 h 15.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
